



CAPD 30 mai 2018: les élu-es du SNUipp-FSU vous rendent compte

Ordre du jour principal : passage à la hors classe

Dotation académique : 418 possibilités

Pour le 06 : 207 possibilités

1562 promouvables

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU : [ICI](#)

Le document de travail a évolué en séance

En effet une donnée nouvelle est à prendre en compte : le ratio homme/femme chez les promus. Pour atteindre la parité exacte il aurait fallu promouvoir 84,64% de femmes.

Le projet indiquait 78,74% . Au final c'est 80,2 %. Le SNUipp-FSU a été favorable à cette proposition.



Beaucoup de collègues nous avaient contacté en amont de la Capd suite à l'avis reçu de l'IEN sur l'prof, avis qu'ils estimaient parfois en deça.

Le SNUipp-FSU a obtenu que les avis des IEN et de l'IA puissent être revus si nécessaire l'an prochain et ne restent pas inchangés comme le prévoit actuellement les textes.

L'année prochaine, les collègues disposeront de la possibilité de déposer un recours sur l'avis Dasen qui sera traité dans une CAPD spécifique.



Pour rappel, éléments du barème pris en compte: voir [ICI](#)

**points correspondant à l'ancienneté dans la plage d'appel
+ points correspondant à l'avis porté par l'IA**



Le SNUipp-FSU était intervenu pour que l'AGS soit le premier critère de départage, ce qu'a refusé le ministère.

C'est l'ancienneté dans le grade PE classe normale qui est retenue.

Cette recommandation du ministère ne figure sur aucune circulaire et n'est donc pas opposable.

Elle défavorise tou-tes les collègues qui ont été recruté-es comme instituteurs-trices et ont intégré le corps des PE.

Le SNUipp-FSU continue d'intervenir au niveau ministériel.

En cas d'égalité de barème, les collègues sont départagé(e)s selon les critères suivants :

- ancienneté dans le grade des PE
- puis, rang décroissant d'échelon,
- puis ancienneté dans l'échelon,
- et enfin ordre alphabétique du nom !

Barème dernière promue : 150 points avec 24 ans d'Ancienneté dans le grade de PE, échelon 10 avec 3 ans 6 mois de report

Barème dernier promu : 160 points avec 5 ans d'Ancienneté dans le garde de PE, échelon 10 avec 2 ans 16 jours de report

Appréciation de l'IA-DASEN	Points pour le barème Classe Exceptionnelle
Excellent	140 points
Très satisfaisant	90 points
Satisfaisant	40 points
Insatisfaisant	0 points

[Le dossier du SNUipp-FSU](#)

PE Hors classe

Échelons	Indice	Traitement net	Durée de l'échelon
3	652	2 451 €	2 ans 6 mois
4	705	2 651 €	2 ans 6 mois
5	751	2 825 €	3 ans
6	793	2 983 €	-

Questions diverses toutes posées par le SNUipp-FSU

- Elles concernaient notamment plusieurs situations individuelles.

- **INEAT/EXEAT** : le SNUipp-FSU a demandé à ce que des exeat soient accordés de manière significative au delà des possibilités d'échanges nombre à nombre avec certains départements, eu égard aux situations compliquées, voire très difficiles de nombreux collègues.

Lors de la Capd du 17 mai puis à nouveau lors de la Capd du 30 mai, le SNUipp-FSU et lui seul est intervenu sur la question des ineat/exeat pour demander:

- **à ce que des exeat soient accordés de manière significative au delà des possibilités d'échanges** nombre à nombre avec certains départements, eu égard aux situations compliquées, voire très difficiles de nombreux collègues.

Nous avons aussi rappelé que beaucoup de collègues étaient de fait en disponibilité (ou en arrêt pour certains) et qu'ils ne seront donc pas effectivement en poste l'an prochain.

A ce jour cependant, malgré nos demandes répétées et appuyées, exemples à l'appui, l'IA refuse d'accorder des exeat mettant en avant la balance "poste /personnel" déficitaire.

1 seul exeat a été acté ce jour (situation sociale/Médicale grave)

- **accord de l'IA pour les échanges nombre à nombre** si les dossiers le permettent

Nous sommes encore dans l'attente des documents recensant les demandes d'ineat/exeat pour le 06 et donc pour l'instant **pas possible de vous préciser les départements concernés ni le nombre possible** (a priori au moins Paris et Var)

Concernant plus particulièrement les échanges VAR/AM, il y en aura (en attente à ce jour du chiffre exact) mais de fait ces échanges seront tardifs (au mieux fin juin, début juillet) car presque tous les demandeurs du Var sont des PFSE et qu'il faut obligatoirement attendre leur titularisation avant toute chose.

Nous informerons les collègues dès que documents en notre possession.

- **Les demandes d'ineat** seront elles étudiées en fonction des accord d'exeat des départements d'origine et du dossier des collègues mais accord de principe pour poursuivre les INEAT (4 ont pu être faits à ce jour)

Le SNUipp-FSU va continuer de suivre de près toutes ces opérations et poursuivre ses interventions même si la bataille s'annonce difficile.

